

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du
JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D2 - Projet numérique de l'Abbaye royale - Raccordement / Déploiement de la fibre optique – Résilience des services publics culturels - Demande de subvention****Date de convocation : 13 novembre 2020****Nombre de conseillers en exercice : 29****Nombre de présents 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Ludovic BOUTILLIER, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Jean-Louis BORDESSOULES à Cyril CHAPPET ; Anne-Marie BREDECHE à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Matthieu GUIHO ; Natacha MICHEL à Mme la Maire ; Micheline JULIEN à Ludovic BOUTILLIER.

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU.

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20201119-
2020_11_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 20 novembre 2020
Affiché le 20 novembre 2020

N° 2 - Projet numérique de l'Abbaye Royale - Raccordement/déploiement de la fibre optique - Résilience des services publics culturels - Demande de subvention

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre de son projet de revitalisation du centre-ville, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a candidaté au programme « Petites villes de demain ». Ce programme est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026). Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Par ce dispositif piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires, l'Etat et les partenaires du programme viennent ainsi soutenir et faciliter les transitions déjà engagées dans certains territoires.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély, engagée dans cette dynamique de revitalisation, souhaite valoriser le site patrimonial de l'Abbaye Royale, protégée au titre des Monuments Historiques depuis 1985 et composante du bien culturel en série des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, au titre de l'UNESCO depuis 1998.

Fondée en 817, l'ancienne Abbaye Royale Saint-Jean-Baptiste a traversé les grands événements de l'Histoire. Du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle, elle a été l'une des plus puissantes de l'Ouest de la France et a insufflé son dynamisme à la cité lui permettant de se développer et de s'étendre. Située en cœur de ville, elle a rythmé la vie des habitants au fil des siècles. Elle connut des apogées et des déclinis. Les invasions vikings, la Guerre de Cent Ans et les Guerres de Religion l'ont dévastée mais elle a toujours su renaître et se réinventer. De tout temps, l'Abbaye a été un lieu de vie et de transmission, pour les moines d'abord, puis en étant transformée en collège et centre culturel au XX^{ème} siècle, et enfin en hébergeant de nos jours les services municipaux de la Médiathèque et de l'École de musique.

Le projet envisagé vise dans un premier temps à équiper l'Abbaye Royale de la fibre optique et de matériels informatiques pour permettre :

- 1- de développer à court terme l'offre et l'enseignement culturels des services publics locaux :
 - les cours numériques au sein de l'Ecole de musique,
 - la médiation numérique au sein de la Médiathèque.

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20201119-
2020_11_D2-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 20 novembre 2020

Affiché le 20 novembre 2020

2- de créer à moyen terme une Micro-Folie.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, doter les équipements culturels de la fibre optique est essentiel pour développer des activités numériques pédagogiques et de loisirs indispensables au maintien du lien social avec la population et particulièrement en période de confinement. Ainsi, les outils numériques concourent à la résilience de notre société face à la gestion de cette crise sanitaire.

1- Le développement de l'offre et de l'enseignement culturels des services publics locaux

• Les cours numériques au sein de l'Ecole de musique

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et plus particulièrement pendant la période de confinement, l'Ecole municipale de musique souhaite assurer la continuité de son enseignement en mettant en place des cours numériques auprès des élèves.

Objectifs des cours numériques :

- Assurer la continuité pédagogique particulièrement pour les élèves ayant à passer un examen de fin d'année,
- Maintenir le lien avec les élèves et les familles.

• La médiation numérique au sein de la Médiathèque

Le projet de médiation numérique porté par la Médiathèque s'inscrit dans la dynamique actuelle d'intégration et de développement des technologies de l'information et de la communication au sein des médiathèques et plus largement des réseaux de lecture publique. En effet, ces nouvelles offres répondent à un besoin global de la population en matière d'accès et d'utilisation au numérique, besoin correspondant notamment à la population de Saint-Jean-d'Angély.

La mise en place d'un dispositif se traduisant par un espace numérique permettrait d'une part d'assurer la continuité d'actions déjà amorcées par les services municipaux, et d'autre part de proposer de nouvelles offres pour les Angériens. Ces nouveaux services pourraient constituer pour la médiathèque un atout afin d'accroître son attractivité envers des publics habituels et/ou plus éloignés, notamment ceux ne disposant pas de ces outils.

Objectifs du projet numérique :

- Utiliser : un espace numérique offrant aux publics une infrastructure (matériel et connexion) pour la consultation et l'utilisation que ce soit dans le cadre de projets personnels, éducatifs et de formation, ou dans un cadre de simple loisir.
- Créer : apprendre à maîtriser des logiciels de création
- Comprendre : maîtriser les TIC et porter un regard critique sur notre pratique des outils et des ressources numériques.

2- La création d'une Micro-Folie

Ce projet numérique s'inscrit dans le cadre d'un projet plus global de création d'une Micro-Folie que la Ville souhaite développer à moyen terme sur le site de l'Abbaye et pour lequel le dispositif « petites villes de demain » propose une offre de service prévoyant un accompagnement spécifique des collectivités souhaitant implanter une Micro-Folie sur leur territoire.

Le projet de Micro-Folie, porté par le Ministère de la Culture et coordonné par l'Etablissement Public de La Villette, vise à ce que l'Abbaye se tourne résolument vers l'avenir et représente une structure culturelle de proximité ouverte à tous.

La Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs. En fonction du lieu choisi pour accueillir la Micro-Folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules peuvent compléter le Musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, un centre de documentation ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux.

Les douze établissements fondateurs sont : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience et La Villette. Réunissant plusieurs milliers de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées, nationaux et internationaux, la galerie d'art numérique de la Micro-Folie est une offre culturelle inédite et qui devient accessible pour le public.

Objectifs de la Micro-Folie :

- Créer un espace multiple d'activités culturelles accessible et chaleureux,
- Rendre accessible par les outils numériques de nombreuses œuvres culturelles à tous les publics,
- Développer les actions d'éducation artistique et culturelle en disposant d'un outil adapté aux parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires.

Écrin patrimonial d'exception, l'Abbaye Royale angérienne est un lieu idéal pour valoriser les collections d'arts des grandes institutions culturelles françaises et pour les faire découvrir au plus grand nombre. Allier passé et futur, tradition et modernité par le biais du numérique, telle est l'ambition de la Ville de Saint-Jean-d'Angély engagée dans une politique culturelle forte.

La mise en œuvre de ce projet global implique au préalable de doter l'Abbaye Royale de la fibre optique, outil indispensable pour développer tout projet numérique culturel sur le site.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20201119-
2020_11_D2-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 20 novembre 2020

Affiché le 20 novembre 2020

Conseil municipal du 19 novembre 2020

Le montant des travaux pour déployer la fibre optique au sein de l'Abbaye Royale est estimé à 45 251,12 € HT, soit 54 301,34 € TTC.

Le montant des acquisitions de matériels informatiques (12 tablettes pour l'enseignement à distance de l'Ecole de musique) est estimé à 5 180,80 € HT, soit 6 216,96 € TTC.

Le coût total de l'opération s'élève ainsi à 45 251,12 € HT, soit 54 301,34 € TTC.

Cette opération peut être financée par l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Grandes priorités, exercice 2020 thématique 4 « Développement du numérique ».

Le coût estimatif de l'opération se décompose comme suit :

Postes des dépenses	Montant prévisionnel HT
Câblage pour déploiement et raccordement à la fibre optique :	
- Origine de l'installation – répartiteur général	2 839,31 €
- Liaison et équipement zone 1 : espace ateliers	21 453,97 €
- Liaison et équipement zone 2 : Médiathèque	15 294,19 €
- Conformité	482,85 €
Acquisition de matériels informatiques :	
- 12 tablettes avec housses	5 180,80 €
Total	45 251,12 €

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.

Le n° de SIRET de la commune est le 211 703 475 00015.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Montant HT	Taux
État : DSIL 2020 – Grandes priorités	36 200,90 €	80 %
Autofinancement Ville de Saint-Jean d'Angély	9 050,22 €	20 %
Coût HT	45 251,12 €	100 %

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de l'opération de raccordement à la fibre optique de l'Abbaye Royale pour un montant de 45 251,12 € HT, soit 54 301,34 € TTC,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide financière de l'État au titre de la DSIL 2020 : Grandes priorités - thématique 4 « Développement du numérique »,

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20201119-2020_11_D2-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 20 novembre 2020

Affiché le 20 novembre 2020

- d'autoriser Mme la Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires :

- en dépenses sont inscrits ce jour par décision modificative au compte 2313-3300-0247 pour le déploiement et le raccordement à la fibre optique et sont inscrits au compte 2183-0200-0222 pour l'acquisition des tablettes,
- en recettes seront inscrits après notification.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (26) :

- **Pour : 26**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20201119-
2020_11_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 20 novembre 2020
Affiché le 20 novembre 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.